

La Treffortine

3-12ans

PROJET EDUCATIF

2024/ 2025



Tel : 04-74-51-39-02

Mail : loisirs-treffortcuisiat@orange.fr

La Treffortine
1 allée des écoliers 01370-Val-Revermont

Table des matières

1. Diagnostic.....	2
2. Les objectifs généraux.....	2
3. Les partenaires.....	2
4. Les Moyens	3
a) L'équipe d'animation	3
c) Les animateurs :.....	4
d) Les locaux.....	5
5. Annexes	6

Introduction

Le projet éducatif de la Treffortine est rédigé par l'organisateur. Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

La Treffortine est une association de loi 1901 qui propose un service péri-extrascolaire. La Treffortine fonctionne avec un CA qui valide les décisions prise par les membres du bureau et les projets proposés par l'équipe d'animation.

1. Diagnostic

La Treffortine, accueil des enfants de 3 à 12 ans dans le cadre du périscolaire et de l'extra-scolaire pour les enfants habitant à Val-Revermont et des enfants des villes et villages avoisinant soit par absence de centre de loisirs dans les communes, soit pour l'intérêt porté au programme d'animation.

Le centre de loisirs se situe à Treffort dans l'Ain dans un village du Revermont proche des monts du Revermont, il se situe à proximité de l'école du village, du gymnase ainsi que la médiathèque.

La commune de Val-Revermont fait partie de bourg agglomération. La Treffortine est financée grâce aux subventions de la CAF, de la mairie ainsi qu'aux participations des familles et l'organisation de manifestations.

2. Les objectifs généraux

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Maintenir et renforcer le lien avec les parents
- Développer la créativité de l'enfant
- Sensibiliser l'enfant au développement durable
- Favoriser l'accès au plus grand nombre et la découverte d'activités et pratiques culturelles, artistiques et sportives

3. Les partenaires

La Treffortine étant une association de loi 1901, elle s'entoure de partenaires privilégiés :

- La ville de Val-Revermont
- La CAF de l'Ain
- LA SDJES de l'Ain
- Les Bénévoles de l'association

4. Les Moyens

a) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 6 adultes :

- 1 Directeur titulaire du BPJEPS, mention directeur d'accueil collectif de mineurs
- 4 animateurs et 1 stagiaire BPJEPS LTP
- Embauche de vacataires pendant les vacances scolaires

Des animateurs en CDII, CDI, CDD pouvant avoir le BAFA, être en stage ou non diplômé mais avec de l'expérience auprès du public enfance. Nous pouvons également accueillir des contrats d'apprentissage

b) Le rôle du directeur :

Le directeur est garant du projet éducatif et pédagogique. Il se doit de le présenter et de l'expliquer à l'équipe d'animation afin d'orienter les projets d'activités.

- Dans le cadre de son travail de proximité, il fait les inscriptions sur place des enfants sur l'Accueil de Loisirs. Il reste ainsi en lien direct avec les familles en assurant un service de proximité à celles-ci.

- Il a un rôle d'informateur auprès des familles sur le programme d'animation, le comportement de leurs enfants, les horaires d'accueil... mais aussi auprès des enfants et de l'équipe pédagogique.

- Il doit s'assurer de la sécurité des enfants dans les locaux et à l'extérieur, ainsi que des personnes travaillant dans la structure.

- Il a un rôle de formateur auprès des stagiaires et des non diplômés. Il évalue le travail de l'équipe, le fonctionnement et la mise en œuvre pédagogique.

- Il doit mettre à la disposition des animateurs des outils pédagogiques.

- Il assure un suivi budgétaire et administratif de l'activité de la structure : état des présences des enfants et des animateurs, suivi et saisie des dépenses, suivi budgétaire.

Pour se faire, le directeur doit remplir des missions :

- Elaboration annuelle du projet pédagogique du centre de loisirs
- Mise en place du projet d'animation du centre de loisirs et mise en œuvre.
- Participation aux procédures de recrutement des animateurs.
- Coordonne l'équipe des animateurs et garantit son bon fonctionnement
- Gestion des plannings
- Suivi administratif : inscriptions des enfants, grilles tarifaires, paiements des familles, déclarations SDJES, CAF.
- Veille réglementaire sur l'accueil et l'encadrement des mineurs. Respect de cette réglementation.
- Responsabilité des moyens matériels mis à disposition du centre de loisirs.
- Travail partenarial avec des associations, clubs, école...

c) Les animateurs :

Le rôle des animateurs :

Afin de répondre de manière transversale aux objectifs pédagogiques du projet, les animateurs, doivent dans leur attitude et leur mise en œuvre de projets d'activités adopter une démarche pédagogique cohérente sur tous les temps et se positionner de la manière décrite ci-dessous :

Avec soi-même, en présence des enfants :

- Respecter et faire respecter les consignes et des règles de vie.
- Avoir une tenue adaptée au travail d'animateur.
- Utiliser un langage correct et non agressif. Adapter son langage en fonction du public (se mettre à la hauteur de l'enfant et utiliser un vocabulaire adapté à l'âge de l'enfant).
- Ne pas crier (ce n'est pas un gage d'autorité ou de virilité)
- Ne pas fumer devant les enfants, ni dans l'enceinte de la structure.

Avec le reste de l'équipe :

- Avoir le souci permanent de respecter les autres en gardant une attitude professionnelle en toutes circonstances.
- Une bonne communication et un partage équitable des tâches permettent d'éviter les tensions
- Être cohérent devant les enfants
- Être ponctuel
- Participer aux temps de réunions
- Élaborer des projets d'activités en cohérence et en connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Avec les enfants :

- Être dans une attitude d'écoute bienveillante permanente
- Aucune forme de violence (physique, morale ou verbale) n'est acceptée.
- Toute forme de discrimination est inacceptable.
- Ne pas laisser s'installer des relations affectives équivoques (chantage affectif, favoritisme...) Un animateur n'est ni un parent de substitution, ni un copain...
- Être actif à tous les moments de la vie quotidienne.
- Valoriser la nourriture servie et inciter à la goûter.

Avec les parents :

- Le matin, accueillir les parents avec le sourire et prendre en charge leur enfant immédiatement.

Le soir, accueillir les parents et leur parler positivement de la journée. Les difficultés rencontrées sont abordées en équipe avant de l'être avec les parents. Les animateurs jouent un rôle éducatif mais ils ne sont ni psychologues ni éducateurs...

- Ne pas hésiter à instaurer un climat de confiance avec les parents en organisant des temps de partages conviviaux

Avec la structure :

- Anticiper et prendre en charge une activité (mise en place, rangement...).
- Respecter la structure, le matériel et les locaux (ranger, nettoyer le matériel utilisé...)

D'une manière générale, chaque animateur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Il est responsable d'un groupe d'enfants dont le nombre par animateur est différent sur les différents temps et en fonction des âges des enfants.
- Grâce à son sens de l'écoute, il instaure un cadre relationnel favorisant le respect mutuel et la convivialité. Il se doit d'être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.
- Il adapte ses activités en fonction du rythme de l'enfant et du moment de la journée où il est en charge de ce dernier.

- Il veille à ce que chaque enfant puisse exprimer ses souhaits et ses envies d'activités.
- Toutes les activités qu'il propose sont obligatoirement ludiques et pédagogiques.
- Prendre conscience de la place de l'animateur de par son statut et de ne pas en abuser.

d) Les locaux

Le Centre de Loisirs est composé d'espaces aménagés et sectorisés en fonction du public :

- Une zone administrative
- Une zone de restauration
- Une zone d'activité maternelle
- Une zone d'activité élémentaire
- Un espace extérieur
- Un accès à la cour de l'école maternelle et élémentaire
- Un gymnase
- La salle de motricité de l'école maternelle

Les locaux de la Treffortine sont mis à disposition par la mairie dans le cadre d'une convention. Il est à noter certains espaces ne sont pas exclusifs à l'Accueil de Loisirs et nécessitent un aménagement pour chaque mercredi et chaque session de vacances.

MODALITE D'EVALUATION

Plusieurs moyens mis en place vont nous permettre d'évaluer le travail fait tout au long de l'année.

Par des réunions régulières :

- Des réunions hebdomadaires avec l'équipe permanente permettront de suivre la cohérence des projets et d'organiser, d'ajuster le projet éducatif et pédagogique.
- Des réunions de préparation et de bilan auront lieu avec l'ensemble de l'équipe pédagogique avant et après chaque vacance scolaire. Elles serviront à évaluer la pertinence des actions menées vis-à-vis du projet et de préparer les périodes suivantes.

Par les réunions avec les partenaires :

- Des réunions sur la préparation et la mise en place des projets
- Des réunions bilan à la fin de chaque projet

D'autres critères quantitatifs et qualitatifs :

- Participation actives des enfants aux différentes activités et sorties proposées.
- Relation et satisfaction des parents, augmentation des inscriptions.
- Respect des règles de vie au quotidien (bilan).
- Evaluation des animateurs stagiaires et des animateurs permanent dans le cadre des évaluations annuelle.

Bilan et reconduction de projet ou action :

- La participation et la satisfaction des enfants aux ateliers mis en place.
- La qualité des partenariats extérieurs.
- La qualité des retours des familles sur le travail accompli.
- Participation des enfants aux manifestations.

5. Annexes

- Règlement intérieur
- Grille tarifaire
- Fiche de renseignements

Fait à Treffort le 15/12/2023

Et applicable 01/01/2024

Le directeur de la Treffortine

Legoupil Jérôme



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Legoupil", written over a horizontal line.



1 Allée des écoliers
TREFFORT
01370 VAL-REVERMONT

CENTRE DE LOISIRS « LA TREFFORTINE »



TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 01/09/2023
Communes partenaires : VAL-REVERMONT et COURMANGOUX

Carte familiale, obligatoire, d'adhésion à la TREFFORTINE : **16,00 €** pour l'année

Périscolaire (tarif forfaitaire, décomposition indicative pour le calcul des prestations CAF)

Forfaits	Tarifs QF < à 765	Tarifs QF > à 766
Matin	2,40 € (1H30 à 1,47€/h)	2,60€ (1H30 à 1,60€/h)
Soir	3,40 € (2H45 à 1,18€/h)	3,90€ (2H45 à 1,42€/h)

(Majoré d'1 euro pour goûter oublié),

Mercredi

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à la demi-journée et d'un supplément dépendant de l'activité (Majoré de 2,5 euros pour inscription tardive).

	Tarifs QF < 765	Tarifs QF > 766	Tarifs Jasseron
Journée avec repas	19 €	20 €	21 €
Demi-journée avec repas	12,75 €	13,60 €	14,60 €
S2(suivant le coût de la sortie)	+8€	+8€	+8€

- 15% 3ème enfant

Sorties exceptionnelles, Mercredi Journée et vacances scolaires

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à la journée et d'un supplément dépendant de l'activité.

	Tarifs QF <765	Tarifs QF > 766
Journée avec repas	19 €	20 €
S2 (suivant le coût de la sortie)	+7€	+8€

- 15% 3ème enfant